

ACADEMIE DE ROUEN

ETABLISSEMENT

Lycée Polyvalent du Golf

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2021/2022

Numéro de séance : 4

Date de convocation : 28/03/2022

Présidence de : M. AUBERVILLE

Quorum : 14

Nombre des présents : 21

Nombre d'absents excusés : 4

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote Extrait Motion	page	Numéro d'acte	Pièces jointes	
				désignation	N°
Nomination du secrétaire de séance					
Approbation du procès-verbal du 03/02/22					
Calendrier des PFMP			• 29		
Compte financier 2021			• 30		
Compte financier 2021 - regroupement en une seule ligne			• 31		
Affectation du résultat			• 32		
Avenant 2 – Convention Région Normandie : objectifs et moyens			• 28		
Convention avec EGGE			• 27		
Convention avec l'association NOMAD'I SERANE			• 26		
Séjour à Berlin			• 33		

Signatures

**Le Président,
M. AUBERVILLE**



**Le Secrétaire,
Mme HEURTAUX**

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du : Mardi 26 avril 2022

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	AUBERVILLE Jean-Marie	X						
	Adjoint	POISSONNET Vincent	X						
	Gestionnaire	HEURTAUX Anne	X						
	CPE	LEMATTRE Héléne	X						
	D.D.F.P.T.	DESJARDINS Benoît	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	BLOCH Jean-François		X		BONNET Yves			
		LALOI Agnès			X	OUVRY Annie			
	Groupement de commune	FOURNIER Maryline			X	DELCROIX Christine			
	Commune siège	KHEDIMALLAH Sarah			X	MASSON Pauline	X		
Personnalité qualifiée		BERQUER Philippe	X						
Total		10	7						
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	CARON Nadine			X	GILLARD Amélie			
		LABBÉ Claire	X			COUILLANDRE Karine			
		LE STRAT Yann	X			DENIS Valérie	X		
		DÉ FORTESCU Thibaud			X	NOTHIAS Thomas			
		BONVALET Anne	X			FÉRON Arnaud			
		LEFRANC Karine			X	WEBER Sébastien			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	RAMBERG Richard	X			FEUTRY Alexandre	X		
		ANGER Céline	X						
		BLONDIN David	X						
Total		9	6		7	1			
Parents d'élèves et élèves	Parents d'élèves	CLAIRE Lysiane		X					
		DELATOUR Héléne			X				
		BACHELET Caroline	X						
	Elèves	HÉGO Méryl	X			VANDAELLE Cassandre			
		FORTIER Emma	X						
		DEVAUX Lucas	X			CAUCHOIS Eugénie			
		LAINÉ Lilou	X			CHARLES Luna			
		BURETTE Louann			X	LESVISTRE Océane			
Total		8	4		5	1			

RUBRIQUE I. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17 h 40.

Monsieur le Proviseur informe les membres du Conseil d'Administration que Mme FOURNIER, représentante du groupement de commune, a donné pouvoir à Mme MASSON, représentante de la commune siège.

1. Nomination du secrétaire de séance

Mme HEURTAUX Anne, adjoint-gestionnaire, assure le secrétariat.

2. Approbation du procès-verbal du 03/02/22

M. le Proviseur demande aux membres du CA si le procès-verbal de la séance du 03/02/22 fait l'objet de remarques.

Un enseignant fait remarquer que lors de la séance du 03/02/22, il avait porté à la connaissance des membres du Conseil d'Administration une déclaration lue par ses soins et qui aurait dû être jointe au procès-verbal. Il regrette que ce n'est pas été le cas et souhaite que ladite déclaration soit jointe au procès-verbal de la séance du jour.

Un personnel d'éducation fait remarquer qu'il a reçu cette déclaration avec le PV du 03/02/22.

Le chef d'établissement répond que de souvenir, il avait été décidé que comme cette déclaration n'avait pas été rédigée en concertation avec les autres enseignants, elle ne serait pas jointe au procès-verbal.

L'enseignant répond qu'il trouve regrettable qu'au motif qu'une information, de quel ordre que ce soit, qui n'aurait pas fait au préalable l'objet d'une consultation des membres du CA ne puisse être portée au procès-verbal. Il tient à préciser que la parole même d'une seule personne membre du CA doit pouvoir être communiquée et transmise.

Le chef d'établissement intervient pour préciser que la pièce sera jointe au procès-verbal de la séance du jour.

Le procès-verbal du 03/02/22 est adopté à l'unanimité :

Votants	→	21
Pour	→	21
Contre	→	0
Abstentions	→	0

RUBRIQUE II. AFFAIRES PÉDAGOGIQUES

1. Calendrier des PFMP (acte n° 29)

M. le Proviseur laisse la parole à M. DESJARDINS, DDFPT, pour présenter le calendrier 2022/2023 des périodes de formation en entreprises à destination des élèves.

M. le DDFPT précise que ce calendrier tient compte des obligations pédagogiques.

Un enseignant demande s'il serait possible de prévoir une semaine « blanche » en juillet avant la fin des cours pour permettre aux élèves de première de rattraper éventuellement les jours de stage n'ont effectués sur les autres périodes de l'année scolaire.

M. le DDFPT répond par la négative en expliquant que les contraintes calendaires ne permettent pas cette latitude sur le mois de juillet mais que les jours non effectués en première peuvent être reportés sur l'année de terminale.

Le calendrier des périodes de PFMP est soumis au vote :

Votants	→	21
Pour	→	19
Contre	→	0
Abstentions	→	2

RUBRIQUE III. AFFAIRES FINANCIÈRES

1. Compte financier 2021 (actes n° 30, 31, 32)

M. l'Agent Comptable débute sa présentation par un descriptif du fonctionnement de l'agence comptable, la convention établie avec les établissements rattachés, les moyens humains dont il dispose.

Il informe également les membres du CA de ses différentes missions - gestionnaire, comptable - et de l'injonction de service sur une mission rectorale.

Il explique le déroulé de la présentation du compte financier avec dans une première partie la présentation du rapport de l'ordonnateur puis dans un second temps le rapport du comptable.

Rapport de l'ordonnateur

Ce rapport présenté par l'adjoint-gestionnaire a pour vocation à rendre compte de l'exécution budgétaire de l'exercice 2021 et à expliciter les différences entre les prévisions budgétaires et l'exécution.

Les objectifs fixés lors de l'élaboration du budget sont présentés par service.

Le montant du budget primitif est rappelé ainsi que les décisions budgétaires modificatives opérées tout au long de l'exercice pour présenter le montant total des recettes.

Une étude par service est proposée conformément au rapport joint. Chaque service fait l'objet d'une analyse, des préconisations sont également avancées.

L'analyse finale du rapport de l'ordonnateur précise que les objectifs fixés lors de l'élaboration du budget 2021 ont été respectés en grande partie et ce malgré le fonctionnement dégradé en 1/2 jauge d'octobre 2020 à juillet 2021 :

- Le renouvellement des équipements pédagogiques,
- la poursuite de la rénovation des bâtiments y compris l'internat
- aménagement de l'espace « cour de récréation »
- Assurer auprès des familles en difficulté le soutien financier nécessaire ; les modalités d'inscription des élèves nouveaux et des « montants » ont pu être effectuées en présentiel ce qui a permis une rencontre avec les familles et une première approche sur les différentes aides financières qui peuvent leur être apportées. L'Adjointe Gestionnaire expose également la manière de pratiquer au sein de l'établissement : chaque famille qui se voit rejeter un paiement par la banque est contactée par téléphone, une aide est proposée si le motif financier est l'objet du rejet, un dossier de fonds social transmis par courriel, si nécessaire l'arrêt du prélèvement automatique est soumis à l'Agent Comptable. Malgré cette pratique, l'Adjointe Gestionnaire dit déplorer que certaines familles ne donnent pas suite en complétant le dossier qui pourtant a été simplifié à l'extrême. Ipso facto, les aides financières pourraient être plus conséquentes même si l'adjointe gestionnaire tient à préciser que le recours à la mise chez l'huissier est une pratique plus que marginale dans l'établissement.

Un objectif n'a pas été honoré :

- Maîtriser les dépenses de viabilisation

Les dépenses de viabilisation restent difficilement maîtrisables du fait d'un manque d'isolation thermique de l'établissement.

Un membre du conseil d'administration demande des précisions sur le contrat de chauffage, si le lycée a la possibilité de « bloquer » les tarifs du prestataire ou encore si des interventions techniques ont été réalisées permettant une consommation moindre.

Une question est posée par rapport à la collecte de la taxe d'apprentissage à savoir comment l'établissement pratique pour solliciter les entreprises. Réponse : tous les fournisseurs de l'établissement reçoivent un dossier où figurent la présentation des filières de l'établissement, les obligations pour les entreprises à reverser cette taxe.

Un membre demande comment est utilisée la subvention sur les frais de stage. Réponse : chaque élève reçoit la demande de remboursement des frais kilométriques engagés par lui-même ou sa famille avec la convention de stage. A l'issue du stage cette demande est transmise par l'élève à M. le DDFPT pour attestation de réalisation du stage puis remise au service intendance pour calcul et mise en mandatement.

Rapport du comptable

M. L'Agent Comptable reprend son exposé selon le document joint. Il s'attache plus précisément sur les points suivants :

- la présentation du résultat
- la ventilation du résultat
- les stocks alimentaires et leur évolution sur plusieurs exercices
- la CAF
- l'évolution du fonds de roulement
- le nombre de jours de fonds de roulement
- le besoin en fonds de roulement
- la trésorerie
- les jours de trésorerie
- le taux de non recouvrement

Un membre du CA demande si des charges non récurrentes comme les travaux de mise en sécurité peuvent expliquer le résultat négatif. Réponse de M. l'Agent Comptable : la politique en investissements de l'établissement qui correspond à des besoins explique en grande partie le résultat négatif de l'exercice.

Un enseignant demande des précisions sur le fait de fusionner en une seule ligne, de ne plus distinguer service général et service de restauration. Réponse de M. l'Agent Comptable : le service général pourrait se trouver bloquer en cas de prélèvements sur le fonds de roulement.

Un membre du CA souhaite connaître le besoin médian en fonds de roulement. Réponse de M. l'agent comptable : besoin en nombre de jours de fonctionnement qui est de 74 pour l'établissement supérieur aux recommandations rectorales.

Avant la mise au vote du compte financier, M. le Proviseur, remercie M. l'Agent Comptable pour la présentation de son rapport.

Le vote du compte financier 2021 se décompose en trois parties :

Adoption du compte financier 2021 (**acte n° 30**) :

Votants	→	21
Pour	→	21
Contre	→	0
Abstentions	→	0

Affectation du résultat sur une seule ligne (**acte n° 31**):

Votants	→	21
Pour	→	21
Contre	→	0
Abstentions	→	0

Approbation du résultat (acte n° 32) :

Votants	→	21
Pour	→	21
Contre	→	0
Abstentions	→	0

2. Avenant 2 à la convention d'objectifs et moyens relatif à la répartition des missions de maintenances dans les EPLE, entre la Région Normandie et le lycée (acte n° 28)

L'avenant est soumis au vote :

Votants	→	21
Pour	→	21
Contre	→	0
Abstentions	→	0

3. Convention avec EGGE (acte n° 27)

Cette convention consiste en la réalisation d'un module d'accompagnement visant à favoriser l'insertion des jeunes en entreprise avec incidence financière à charge de l'établissement de 50.00€.

La convention est soumise au vote et adoptée :

Votants	→	21
Pour	→	21
Contre	→	0
Abstentions	→	0

4. Convention avec l'association NOMAD'I SERANE (acte n° 26)

L'objet est la réalisation d'un théâtre forum avec la tenue de quatre représentations avec incidence financière de 1 480.00€ à la charge de l'établissement.

La convention est soumise au vote :

Votants	→	21
Pour	→	21
Contre	→	0
Abstentions	→	0

5. Séjour à Berlin (acte n° 33)

M. le Proviseur retrace l'historique du projet porté par la Région Normandie à destination de lycéens normands concernant l'organisation d'un séjour à Auschwitz, reporté à deux reprises, conséquence de la crise sanitaire. Vu le contexte géopolitique actuel, le refus de certains élèves et/ou de leurs parents face aux risques encourus, la Région Normandie reporte ce projet sur la ville de Berlin les 18 et 19 mai 2022.

Le projet initial prévoyait une prise en charge financière par la Région Normandie à l'exception d'une participation financière des familles à hauteur de 50.00€/élève. Les conditions de financement n'étant pas précisées à ce jour, M. le Proviseur, propose de porter cette somme de 50.00€ à 100.00€ maximum qui sera ajustée en fonction des précisions ultérieures apportées par la Région Normandie.

Les modalités de transport restent inchangées avec 1 aller/retour en avion depuis l'aéroport de Deauville.

Le tarif par famille est adopté comme suit :

Votants	→	21
Pour	→	21
Contre	→	0
Abstentions	→	0

RUBRIQUE IV. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1. Questions diverses

- a) Parking extérieur, possibilité de reprendre le marquage au sol. Réponse de M. le Proviseur : une demande écrite sera transmise à la ville de Dieppe.
- b) Possibilité de céder les postes d'AED arrivant à leur terme de 6 ans ? Réponse de M. le Proviseur : si possibilité, l'établissement fera le nécessaire pour permettre aux personnels concernés de l'établissement de pouvoir en bénéficier.

La séance du Conseil d'Administration est levée à 19h27.

Remarque :

Conséquemment au point 2 des affaires administratives, Mme la secrétaire de direction, après vérification le 27/04/22, confirme que la communication effectuée par un enseignant lors de la séance du 03/02/2022 a été transmise avec le procès-verbal de ladite séance le 07/02/2022.

Je soussignée, Maryline Fournier, conseillère départementale, ne pourra pas participer au Conseil d'administration du lycée du Golf qui se tiendra le 26 avril prochain.

Je donne pouvoir à Madame Pauline Masson pour me représenter.

Vous en souhaitant bonne réception

Cordialement

Maryline Fournier
Maire d'Arques-la-Bataille
Conseillère départementale

